



ASSOCIATION  
DE L'ALUMINIUM  
DU CANADA

ALUMINUM  
ASSOCIATION  
OF CANADA

GREFFE

28 JAN. 2005

RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
MONTREAL

Le 25 janvier 2005

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria  
Suite 225  
Montréal, Québec  
H4Z 1AZ

Objet: Demande R-3550-2004

Maître Dubois,

Conformément aux dispositions de la décision D-2004-268 rendue le 16 décembre 2004 dans le dossier ci-haut mentionné, nous vous soumettons à titre d'intéressé nos commentaires sur le plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec 2005-2014.

**Prévision de la demande HQD-2-Document 1**

**d) industriel grandes entreprises – page 17 de 55 – lignes 24 à 27**

- Le Distributeur inclut dans la croissance prévue de ses ventes la reprise éventuelle des activités chez ABI. Il s'agit d'une manœuvre visant à gonfler artificiellement la demande puisque les mégawatts consommés par l'Aluminerie de Bécancour figuraient déjà dans le plan d'approvisionnement précédent; n'eut été d'une grève de cinq mois qui a réduit la consommation d'ABI d'environ 400 mégawatts, les prévisions pour cette entreprise auraient été stables à 680 mégawatts.

Nous croyons incorrecte la méthodologie qui vient faire porter au secteur grandes entreprises un fardeau déjà bien lourd. Hydro-Québec savait pertinemment que la grève se réglerait et que les activités normales reprendraient comme c'était le cas avant le 7 juillet 2004, date du début de la grève.

Nous demandons à la Régie d'exiger d'Hydro-Québec Distribution les corrections qui s'imposent au plan d'approvisionnement.

- Nous retrouvons à plusieurs endroits dans le Plan d'approvisionnement des références à l'expansion de l'Aluminerie Alouette à Sept-Iles (page 17 de 55 et 18 de 55, page 23 de 55, page 25 de 55, page 28 de 55, page 30 de 55, page 33 de 55).

Me Véronique Dubois  
Régie de l'énergie  
Le 25 janvier 2005

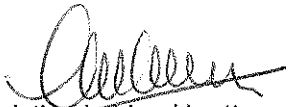
Hydro-Québec Distribution mentionne que "la prévision de la demande au secteur grandes entreprises du premier Plan d'approvisionnement (2002-2011) ne tenait pas compte du projet d'expansion de l'usine d'Alouette (phase 2)". Voici la chronologie des événements:

- 11 septembre 2001
  - Le gouvernement du Québec a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un bloc de 500 MW;
- 1<sup>er</sup> octobre 2001
  - Hydro-Québec dépose son plan d'approvisionnement 2002-2011 à la Régie de l'énergie;
- 27 février 2002
  - Le gouvernement du Québec octroie les 500 MW au groupe Alcan/Alouette;
- 25 septembre 2002
  - Signature du contrat d'approvisionnement entre Hydro-Québec et Aluminerie Alouette inc.;

Considérant l'état d'avancement des discussions, il nous apparaît étonnant qu'Hydro-Québec Distribution n'ait pas tenu compte de ce projet. D'ailleurs, lors de l'annonce de l'octroi du bloc de 500 mégawatts, le président d'Hydro-Québec se portait garant de la disponibilité de l'énergie et il ajoutait en conférence de presse que cet octroi ne serait pas une cause d'augmentation des tarifs d'électricité dans le futur.

Il nous apparaît que le plan d'approvisionnement 2005-2014 aurait dû tenir compte de l'état des discussions alors en cours relativement au dossier Alouette.

Veuillez agréer, Maître Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.



Christian L. Van Houtte  
Président

/jd